DIAGNOSTIC CLIMAT

Ce qu'il faut savoir
pour agir
dès maintenant !

GRANDLYON
communauté urbaine

SOMMAIRE

QU'EST-CE QUE LE PLAN CLIMAT DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE ? 02
- Une action commune de lutte contre les émissions de Gaz à effet de serre 02
- Une démarche en trois étapes 02
- Le partage d'un diagnostic clair 02

UN CONSTAT INTERNATIONAL ALARMANT 05
- + 5°C à la fin du siècle, le scénario catastrophe assuré 05
- -3% d'émission de GES par an, la seule solution pour un monde vivable 05

ET SUR L'AGGLOMÉRATION QUE SE PASSE-T-IL ? 06
- Provenance des émissions de CO_2 sur le territoire : tous responsables 06
- Sobriété, efficacité, substitution, tous engagés 06
- Les actions à mener conjointement sur le territoire 06

BILAN ET PERSPECTIVES PAR SECTEUR 09
- L'industrie et le tertiaire, 52% des émissions de CO_2 09
- Les déplacements, 29% des émissions de CO_2 10
- L'habitat, 17% des émissions de CO_2 11
- L'urbanisme 13

LE GRAND LYON AU CŒUR DU CHANGEMENT 14
- Porteur d'une politique climatique 14
- Engagé dans des actions cohérentes 14
- Impliqué durablement 14

QUELQUES DÉFINITIONS 16

“Ensemble, agissons pour la protection du climat.”

ÉDITO

Face au changement climatique, les aires urbaines qui accueillent plus de 54% de la population mondiale et 80% de la population européenne, ont une responsabilité particulière. Sources importantes* d'émissions de gaz à effet de serre, elles sont également le lieu pour conduire collégialement les actions nécessaires à leur réduction.

C'est pourquoi sans attendre le Grenelle de l'Environnement, le Grand Lyon s'est fixé dès 2005, des objectifs forts en la matière, en adéquation avec ceux poursuivis par l'Europe : moins 20% d'émissions de GES d'ici 2020 et une division par 4 de celles-ci à l'horizon 2050.

Pour répondre à ce défi, la mission développement durable du Grand Lyon et tout particulièrement le vice-président Bruno Charles, ont initié une démarche collective autour de la définition d'un « Plan Climat territorial » dont la première étape consiste en un diagnostic complet des sources d'émission sur l'agglomération.

Véritable socle sur lequel nous fonderons nos actions, il met en lumière la responsabilité partagée de la collectivité, de nos entreprises et de nos concitoyens dans cette lutte contre le changement climatique.

S'il n'y a pas de responsabilité unique, il n'y a pas non plus de solution unique. Il faut jouer collectif, agir ensemble pour repenser nos modes de vie, de déplacement, de production ou de consommation. Protéger le climat c'est avant tout protéger notre futur, face aux effets dramatiques du réchauffement sur notre environnement, face également aux crises énergétiques à venir.

Pour répondre à cet enjeu, une nouvelle gouvernance est à inventer. Cette démarche partenariale, je la souhaite génératrice de libertés et de solidarités. Il s'agit de transformer cette urgence, en source de créativité et d'innovation au service du développement de notre métropole et de l'avenir de ses habitants.

Gérard Collomb
Sénateur-Maire de Lyon,
Président de la Communauté
urbaine de Lyon

** 2% des émissions de CO_2 de la France sont émises sur le territoire Grand Lyon.*

QU'EST-CE QUE LE PLAN CLIMAT DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE ?

UNE ACTION COMMUNE DE LUTTE CONTRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Le Plan Climat du Grand Lyon est une stratégie locale pour lutter contre l'augmentation des émissions des gaz à effet de serre (GES).
Élaboré avec l'ensemble des acteurs du territoire, il ne prendra forme que si chacun s'engage à son niveau et durablement. **Le Plan Climat du Grand Lyon, c'est l'ensemble des plans d'actions des acteurs du territoire.**

UNE DÉMARCHE EN TROIS ÉTAPES

1ère étape → Le Diagnostic Climat
Partager toutes les connaissances sur la question du climat dans l'agglomération lyonnaise : que savons-nous aujourd'hui et quel est l'ordre de grandeur des marches à gravir ?

2ème étape → Des scénarios d'agglomération
Définir différents scénarios pour faire de la métropole lyonnaise une métropole peu émettrice de carbone.

3ème étape → Des plans d'actions
Formaliser ce à quoi chacun s'engage et comment. Le Grand Lyon adoptera un plan d'actions relevant de ses compétences. Chaque acteur de l'agglomération est invité à faire de même dans son propre domaine.

LE PARTAGE D'UN DIAGNOSTIC CLAIR

Le Diagnostic Climat est la première étape du Plan Climat. Il se veut un outil de partage des connaissances. Pour agir ensemble, chaque acteur du territoire doit bénéficier de données claires et identiques.

Le Diagnostic Climat est un appui pratique pour :

- mieux connaître le réchauffement climatique, comme phénomène mondial qui s'observe aussi à l'échelle locale,
- identifier les provenances des émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) sur l'agglomération, les consommations d'énergie et le potentiel de développement des énergies renouvelables,
- définir les pistes d'actions par secteur en s'appuyant sur les bonnes pratiques et dimensionner les marges de progression.

CONTRIBUTION DES DIFFÉRENTS GAZ À EFFET DE SERRE AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

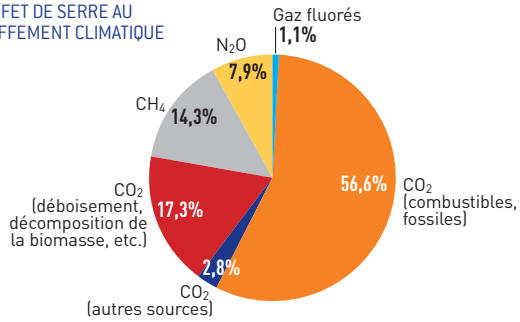

L'EFFET DE SERRE, À QUOI ÇA SERT ?

L'effet de serre est un **phénomène naturel** qui retient la chaleur solaire dans l'atmosphère et permet des températures vivables.

C'est l'amplification de ce phénomène du fait de l'augmentation massive des émissions de Gaz à Effet de Serre dues notamment à la combustion des énergies fossiles (produits pétroliers, charbon) qui provoque, à l'échelle planétaire, une hausse des températures et des dérèglements climatiques violents : canicules, inondations, ouragans...

L'augmentation de la concentration de gaz à effet de serre constatée depuis la révolution industrielle est une conséquence directe des activités humaines. Ce phénomène s'est particulièrement renforcé ces dernières années en raison de nos modes de vie de plus en plus dépendants des énergies fossiles (transports, chauffage, industries...). Depuis 1970, les émissions des GES ont augmenté de 70% et la température de 0,74°C sur l'ensemble de la planète.

Aujourd'hui, il est impossible de résorber immédiatement la concentration de CO_2 accumulée dans l'atmosphère depuis des années. Par contre, il est possible réduire nos émissions de GES :
- pour freiner l'aggravation du phénomène,
- et pour permettre à la planète d'absorber progressivement et de façon naturelle la concentration de CO_2.

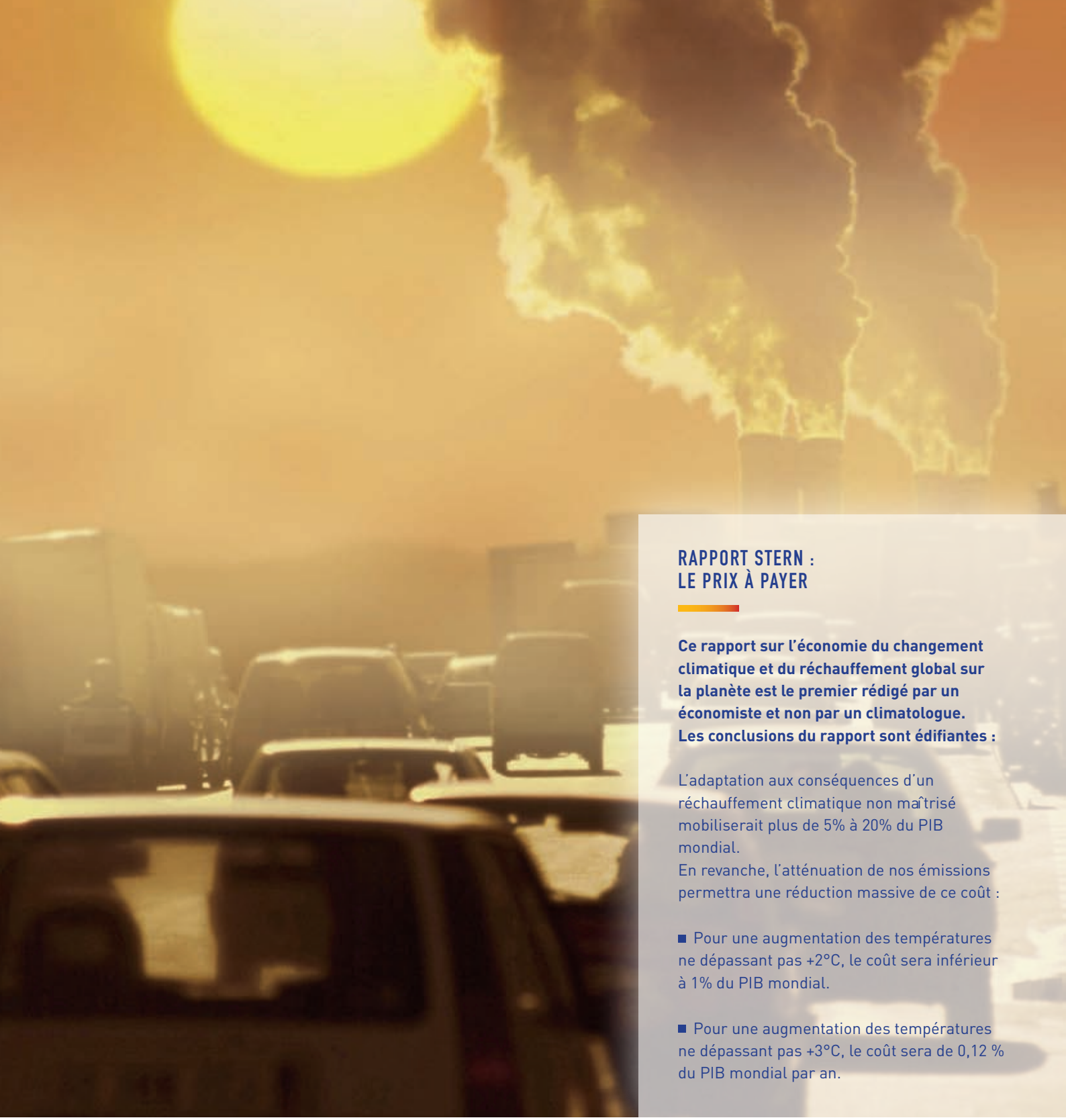

RAPPORT STERN : LE PRIX À PAYER

Ce rapport sur l'économie du changement climatique et du réchauffement global sur la planète est le premier rédigé par un économiste et non par un climatologue. Les conclusions du rapport sont édifiantes :

L'adaptation aux conséquences d'un réchauffement climatique non maîtrisé mobiliserait plus de 5% à 20% du PIB mondial.
En revanche, l'atténuation de nos émissions permettra une réduction massive de ce coût :

- Pour une augmentation des températures ne dépassant pas +2°C, le coût sera inférieur à 1% du PIB mondial.

- Pour une augmentation des températures ne dépassant pas +3°C, le coût sera de 0,12 % du PIB mondial par an.

UN CONSTAT INTERNATIONAL ALARMANT

+ 5°C À LA FIN DU SIÈCLE, LE SCÉNARIO CATASTROPHE ASSURÉ

Sans changement significatif de nos modes de vie, sans réduction de la consommation d'énergie, les températures augmenteront de 5 degrés sur l'ensemble du globe d'ici 2070 : la moyenne de la température planétaire passera de 15°C à 20°C.

Les conséquences de ce scénario, s'il se produisait, seraient dramatiques sur plusieurs plans :

Sur le plan environnemental

→ Dégradations écologiques : perte de la biodiversité, amplification des catastrophes naturelles, modification des écosystèmes, problème de la ressource en eau.

Sur le plan sanitaire et social

→ Dégradation de la qualité de vie : canicules, épidémies.
Les populations les plus défavorisées seront les plus touchées : difficultés d'accès aux ressources naturelles, renforcement des inégalités, exode des populations vers les pays moins touchés par la sécheresse.

Sur le plan économique

→ L'adaptation aux conséquences du changement climatique aura un coût extrêmement élevé (voir encadré) : gestions des événements climatiques extrêmes, (re)construction des digues, des villes...

+2°C, LA LIMITE À NE PAS DÉPASSER POUR UN MONDE VIVABLE

Pour éviter le scénario catastrophe, il est possible de lutter contre l'augmentation des émissions de GES en les divisant par deux au niveau mondial, et par quatre pour les pays industrialisés responsables de la majeure partie des émissions de CO_2. Cet objectif est appelé « facteur 4 ».
Dans le cadre de la délibération du 18 décembre 2007, le Grand Lyon s'est engagé sur cet objectif « facteur 4 ». Pour cela, deux étapes ont été fixées.

2020 : -20% d'émissions de GES, l'étape intermédiaire à atteindre a minima

L'objectif pour 2020 est d'avoir réduit de 20% nos émissions de GES en diminuant de 20% notre consommation d'énergie tout en permettant aux énergies renouvelables de représenter 20% de la consommation totale d'énergie.
C'est l'objectif des « 3x20 » repris et voté par l'Union Européenne en 2008.

2050 : - 75% d'émission de GES, l'objectif final à atteindre

L'objectif pour 2050 est d'avoir réduit de 75% nos émissions de CO_2, autrement dit une baisse de 3% d'émission de GES par an, c'est le fameux « facteur 4 », limitant l'augmentation du réchauffement climatique à +2°C.
C'est une priorité à l'échelle de l'humanité tout entière pour permettre aux pays non industrialisés de se développer également.

ET SUR L'AGGLOMÉRATION QUE SE PASSE T-IL ?

PROVENANCE DES ÉMISSIONS DE CO_2 SUR LE TERRITOIRE, TOUS RESPONSABLES

Sur le territoire du Grand Lyon, les émissions de CO_2 pour 2006 représentent **7,6 millions de tonnes de CO_2 par an, soit 6 tonnes par habitant.** Le Grand Lyon se situe donc dans la moyenne nationale.
Toutes les activités humaines sur le territoire sont responsables des émissions de GES.

SOBRIÉTÉ, EFFICACITÉ ET SUBSTITUTION, TOUS ENGAGÉS

La philosophie du Plan Climat peut se résumer en trois mots : **sobriété** pour consommer moins, **efficacité** pour consommer mieux, **substitution** pour produire autrement.
Pour que les énergies renouvelables représentent 20% de la consommation totale d'énergie, et compte tenu du potentiel local, il est possible de multiplier jusqu'à trois la production d'énergies renouvelables sur le territoire du Grand Lyon, tout en diminuant en parallèle notre consommation d'énergie de 20%.

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE CO_2 AU SEIN DU GRAND LYON, PAR SECTEURS EN 2003 (COPARLY, 2006)

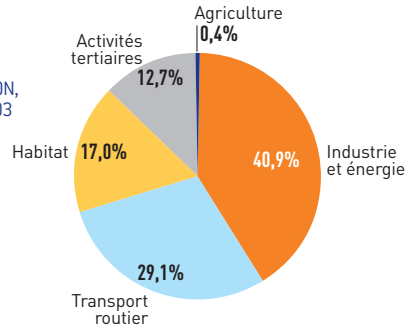

RÉPARTITION DES SOURCES D'ÉNERGIE AU SEIN DES CONSOMMATIONS DU GRAND LYON EN 2006 (COPARLY, 2009)

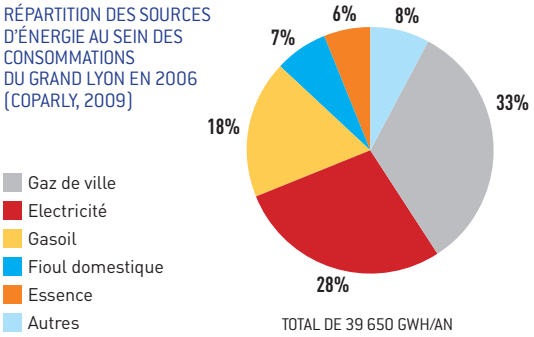

RÉPARTITION DES MODES DE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE AU SEIN DU GRAND LYON EN 2008 (ALE, 2009)

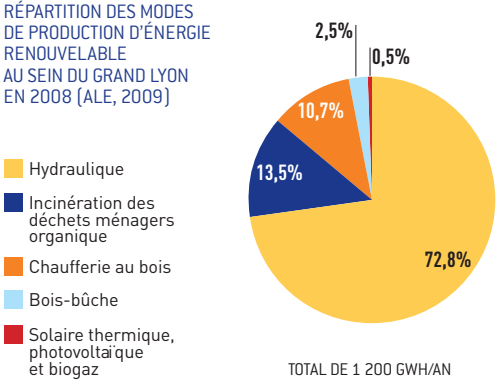

LES ACTIONS À MENER CONJOINTEMENT SUR LE TERRITOIRE

- **Mener des actions de sobriété énergétique :** densité urbaine (déplacements moins fréquents, distances plus courtes, bâtiments moins consommateurs d'énergie...).

- **Mener des actions d'efficacité énergétique :** technologies nouvelles moins consommatrices d'énergie (Cleantech), villes situées le long des axes de transports en commun.

- **Mener des actions de substitution :** chauffage au bois via les réseaux de chaleur, panneaux photovoltaïques, équipement sur les bâtiments neufs de panneaux solaires thermiques.

LE PLAN NATIONAL D'AFFECTATION DES QUOTAS DE GES (PNAQ)

Il s'agit d'un système de limitation des émissions des GES de certains secteurs industriels : énergie, production et transformation des métaux ferreux, industrie minérale et fabrication de papier et de carton.
À l'échelle européenne, les installations industrielles se voient fixer des quotas d'émissions en fonction des potentiels de réduction, des prévisions de croissance du secteur concerné.
Les industries ont deux possibilités : respecter le quota qui est fixé ou bien acheter des quotas sur la bourse du carbone (principe du pollueur payeur).
En 2013, les industriels devront payer pour émettre du CO_2.

BILAN ET PERSPECTIVES PAR SECTEUR

Un éclairage par secteur permet de faire un état des lieux de la provenance des émissions de Co_2 sur le territoire du Grand Lyon, de définir les priorités, et de répertorier des pratiques exemplaires sur lesquelles s'appuyer pour les multiplier.

L'industrie → 41% des émissions de GES

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS INDUSTRIELLES DE CO_2 PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2006

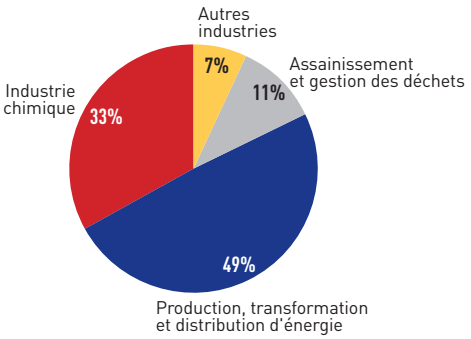

Le tertiaire → 13% des émissions de GES

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DES SECTEURS D'ACTIVITÉ TERTIAIRE AU SEIN DU GRAND LYON EN 2003 (COPARLY, 2006)

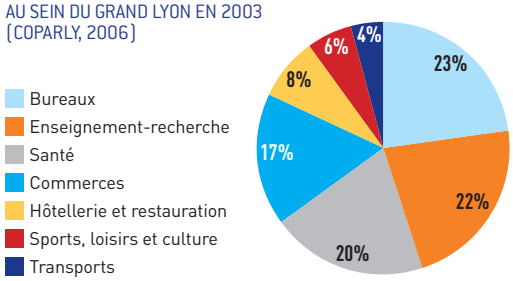

L'INDUSTRIE ET LE TERTIAIRE, 54% DES ÉMISSIONS DE CO_2

ACCOMPAGNEMENT, VALORISATION, PARTENARIAT, INNOVATION

LES ENJEUX

Pour l'industrie

- Les gros émetteurs, entreprises soumises au PNAQ, sont des cibles prioritaires en terme de limitation des GES. Leurs émissions sont déjà limitées par la réglementation.
- Les petits émetteurs, non soumis au PNAQ, représentent cependant 46% des émissions industrielles, soit 19% des émissions de CO_2. Il est donc important de mobiliser et d'accompagner ces partenaires.

Pour le tertiaire

La santé, l'enseignement et la recherche ainsi que le sport, les loisirs et la cultures représentent 48% des émissions de CO_2 du secteur tertiaire.
Le tertiaire public est donc une cible prioritaire. Les 52% d'émissions restants sont répartis entre les activités des bureaux, commerces, hôtellerie et restauration ainsi que les bâtiments dédiés à la logistique.

Pour les consommateurs

Les émissions de CO_2 liées à la consommation de bien agricoles et industriels, à leur transport et à l'énergie, représentent plus de 50% de l'empreinte carbone d'un habitant du Grand Lyon.

Le développement de l'économie propre *(Cleantech, voir page suivante)*, y compris celui des filières du bâtiment durable, sera nécessaire pour faire du Grand Lyon une agglomération sobre en carbone. Enfin, l'innovation économique dans l'industrie et les services reste essentielle pour atteindre les objectifs du Plan Climat.

LES BONNES PRATIQUES

L'avenir du côté des Cleantech

Les Cleantechs ou technologies propres recouvrent l'ensemble des produits, services et techniques qui permettent d'optimiser les consommations des ressources naturelles et/ou de réduire les impacts environnementaux des activités humaines.
Le Grand Lyon souhaite faire des Cleantechs **un secteur clé** afin de permettre à l'agglomération de devenir une référence européenne d'ici 5 ans.

Des constructions propres

Le référentiel de construction « Bureaux durables » pilotés par le Grand Lyon définit des exigences de performances environnementales pour limiter les émissions de GES (diminution des consommations d'énergie et d'eau, recours aux énergies renouvelables et gestion économe des bâtiments dans la durée). Ces principes de construction ont vocation à être généralisés sur l'ensemble du territoire.

LES DÉPLACEMENTS, 29% DES ÉMISSIONS DE CO_2

COURTES DISTANCES, INFRASTRUCTURES PERFORMANTES ET GESTION DE MARCHANDISES

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE CO_2 PAR TYPES DE VÉHICULES AU SEIN DU GRAND LYON EN 2003 (COPARLY, 2006)

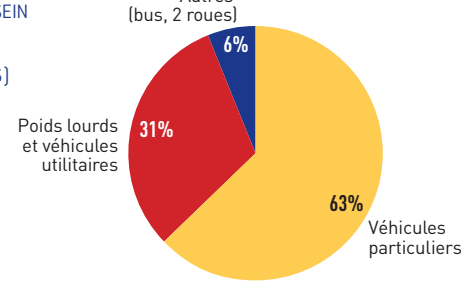

LES ENJEUX

La diminution des émissions de CO_2 en matière de transport repose essentiellement sur un changement des pratiques de déplacements.

Pour les modes de déplacement individuel

La voiture particulière représente 91% des émissions de CO_2 liées au transport des habitants de l'agglomération sur le territoire contre 9% pour les transports en commun. Pour réduire de 20% nos émissions dues au transport, les efforts doivent porter sur les courtes comme sur les longues distances.

- Sur les courtes distances, il est nécessaire de renforcer les pôles de proximité (accès à l'éducation, la santé, services, commerces, loisirs...) et de favoriser le report modal vers la marche et les modes doux (vélo, transports en commun).

60% des déplacements effectués en véhicules particuliers sur l'agglomération font moins de trois kilomètres.

■ Sur les longues distances, il faut mettre en place des infrastructures de transport en commun efficaces pour permettre l'usage de plusieurs types de transport en commun à l'intérieur d'un même déplacement (intermodalité).
Pour inciter davantage les usagers à renoncer à leur véhicule personnel, il conviendra de proposer un service en transport en commun de qualité : que ce soit en terme de temps et/ou de budget, l'usager devra être gagnant à utiliser les transports en commun plutôt que son propre véhicule.

Pour le transport de marchandises

Aujourd'hui, il n'existe pas de diagnostic spécifique concernant le fret dans l'agglomération qui croiserait les enjeux environnementaux (énergie, CO_2, nuisances...) et économiques.
Une telle étude permettant l'analyse de la situation est nécessaire pour aller plus loin.

LES BONNES PRATIQUES

Le ferroviaire, la solution

Le Réseau Express de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise (Real) a pour objectif de développer l'intermodalité et de coordonner les réseaux de transports collectifs (métro, bus, TER...), afin d'offrir une alternative efficace à la voiture.
Selon une enquête menée, ce « RER à la lyonnaise » a permis à 12% des usagers de la ligne Mâcon-Lyon-Vienne d'abandonner depuis deux ans leur voiture au profit du train, soit l'équivalent de 1 700 tonnes de CO_2 de moins par an.
La poursuite du développement de ce mode de transport est un enjeu pour l'avenir.

Le PDIE, une démarche partenariale qui roule

Les Plans de déplacements inter-entreprises (PDIE) visent à inciter les salariés, clients et fournisseurs des entreprises d'un bassin d'emploi à utiliser d'autres moyens de transport que la voiture individuelle (covoiturage, transport en commun, vélo, marche à pied). Sept territoires ont déjà leur PDIE : Perica, Parc Technologique de Saint-Priest, Vallée de la Chimie, Lyon Gerland, Techlid, Lyon Presqu'Ile, Lyon Sud-Est ainsi que le PDE des Hospices Civils de Lyon.
D'autres projets pourraient voir le jour : le centre commercial Part-Dieu, Lyon Confluence, le centre ville d'Oullins... L'objectif est d'augmenter le nombre de passagers par voiture et de salariés délaissant la voiture en solo.

L'HABITAT, 17% DES ÉMISSIONS DE CO_2

RÉHABILITATION MASSIVE ET CONSTRUCTIONS PERFORMANTES

Les émissions de CO_2 de l'habitat proviennent essentiellement de la combustion des énergies fossiles (fioul, gaz...) pour le chauffage.
Le chauffage représente ainsi plus de 90% des émissions du secteur résidentiel.

PART DES LOGEMENTS EXISTANTS ANCIENS ET RÉCENTS DANS LES ÉMISSIONS DE CO_2 AU SEIN DU GRAND LYON EN 2003 (COPARLY, 2006)

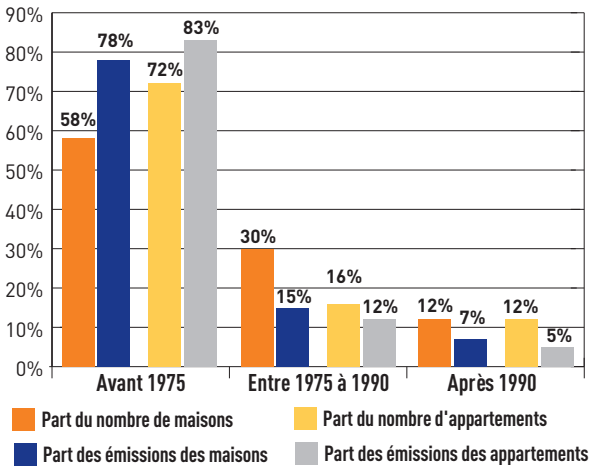

Au sein du Grand Lyon, l'habitat constitue l'un des principaux gisements d'économie d'énergie ou de production d'énergie issue de sources renouvelables.

LES ENJEUX

Pour l'habitat existant, avant 1975

Les constructions neuves représentent chaque année l'équivalent de seulement 1% du parc de logements du Grand Lyon. C'est donc essentiellement dans l'existant que les efforts doivent se concentrer.

Deux actions sont à mener conjointement pour arriver à 30 réhabilitations par jour d'ici 2020 :

- Renforcer le niveau d'exigence et la quantité de logements à réhabiliter en incitant les copropriétés et bailleurs sociaux.
- Soutenir les copropriétés et bailleurs sociaux dans la réalisation de leurs travaux.

Pour l'habitat neuf

Il conviendra de généraliser de l'adoption des niveaux de performance énergétique « bâtiment basse consommation », soit 60 kWh/m2/an (contre 110 pour la valeur réglementaire actuelle) tout en poursuivant les efforts entrepris pour aller vers des constructions passives.

Pour le neuf comme pour l'existant, les démarches de conseil et d'accompagnement sont nécessaires.

LES BONNES PRATIQUES

Référentiel Habitat Durable, un label pour le neuf

Ce référentiel reprend les normes de l'habitat durable : logement consommant peu d'énergie et peu d'eau lors de sa construction et dans son fonctionnement quotidien, s'inscrivant harmonieusement dans son site, bâti avec des matériaux qui ne rejettent pas de produits toxiques et qui pourront être recyclés en cas de destruction.

En partenariat avec l'Agence Locale de l'Énergie de l'agglomération lyonnaise, le Grand Lyon a élaboré ce référentiel pour la construction de logements neufs. Aujourd'hui, sur l'agglomération près de 4 000 logements, en phase de conception ou de réalisation, appliquent le Référentiel Habitat Durable. Cependant cela ne représente que 20% de la construction neuve.

Un programme d'envergure

Le programme européen Concerto encourage les les collectivités territoriales à développer des projets urbains majeurs (réhabilitation de sites existants ou création de nouveaux quartiers) et exemplaires en matière d'efficacité énergétique et d'emploi d'énergies renouvelables. Le projet Concerto-Renaissance du Grand Lyon concerne un programme de constructions inclus dans le projet urbain de Lyon Confluence.
À titre d'exemple, pour le logement, le chauffage représente moins de 60 kWh/ m²/an (la moyenne nationale étant de de 110 kWh/ m²/an) et est issu à 80% d'énergies renouvelables. Sur ce même projet urbain est initiée une démarche concernant la réhabilitation du quartier Sainte-Blandine. Le site Lyon Confluence est ainsi le laboratoire, tant dans le neuf que dans l'existant, de ces pratiques.

L'URBANISME

PROXIMITÉ, CONNEXION, SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

L'urbanisme est un domaine transversal qui constitue l'interaction entre les enjeux de l'habitat, des déplacements, du développement économique...
Il n'existe donc pas d'état des lieux énergie CO_2 pour l'urbanisme en tant que tel.

LES ENJEUX

Dans le domaine de l'urbanisme, la lutte contre les émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques est cadrée par les orientations du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT).
Ce document de planification se construit autour d'une organisation multipolaire *(voir encadré)* du territoire.

Le SCOT vise à concentrer la croissance démographique et économique dans des pôles existants ou en devenir, bien dotés en équipements et en services, et reliés efficacement aux transports en commun.

Ces objectifs se déclinent dans l'ensemble des documents d'urbanisme : Plan local d'urbanisme, Plan de Déplacements Urbains, Le Programme Local de l'habitat.

LES BONNES PRATIQUES

Une charte « verte » pour tous les projets urbains
Le projet de Charte « Quartier durable », en cours d'élaboration, se fixe comme objectif de favoriser la prise en compte des critères d'aménagement durables dans la mise en œuvre des projets urbains : consommation d'énergie, accessibilité en mode doux, qualité du bâti et non exposition aux pollutions et nuisances environnementales.
Elle a vocation à s'appliquer pour les nouveaux quartiers ainsi qu'à améliorer les quartiers existants.

LES PRINCIPAUX ENJEUX D'UNE ORGANISATION MULTIPOLAIRE

Une agglomération multipolaire se construit autour de plusieurs pôles plutôt denses et bien équipés (emploi, habitat, services à la population : écoles, commerces, etc.), reliés entre eux par des infrastructures de transport en commun performants. Cette organisation du territoire a de nombreux effets positifs en matière de lutte contre le changement climatique :

- La densité urbaine optimise les consommations énergétiques de l'habitat et des déplacements.
- La qualité des services à l'échelle des quartiers : les courtes distances permettant de réduire l'impact en matière de déplacements.
- L'accès aux services métropolitains (commerces, emplois, éducation, culture, santé) passe par des infrastructures de transports en commun efficaces.
- Respect de l'équilibre entre les espaces verts et la ville pour résister aux fortes températures.

L'urbanisme environnemental
L'Approche Environnementale Urbanisme (AEU) constitue pour les collectivités une démarche d'accompagnement des projets en matière d'environnement et d'énergie.
Ces approches environnementales permettent une prise en compte des critères de développement durable en amont des projets urbains. Elles sont réalisées systématiquement par le Grand Lyon pour limiter notamment les besoins d'énergie des zones concernées.

Des zones d'activités durables
Le Référentiel éco-zones d'activités a été élaboré avec l'ensemble des acteurs (aménageurs, constructeurs, maître d'œuvre, associations d'entreprises). C'est un outil de prise en compte des critères d'urbanisme durable dans l'aménagement des futures zones d'activité.
La création et l'extension de ces zones doivent se concrétiser au regard de ce référentiel.

LE GRAND LYON MOTEUR DU CHANGEMENT

PORTEUR D'UNE POLITIQUE CLIMATIQUE

Le Grand Lyon se veut à la fois **exemplaire et incitateur** pour mettre en place une politique d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques.
La communauté urbaine travaille sur la réduction des émissions directes produites par les acteurs du territoire en les sensibilisant, en leur apportant de l'information et en réglementant l'urbanisme.

Face au défi du changement climatique, le Grand Lyon intervient à son échelle sur les activités et le patrimoine propres à l'institution, ce qui représente 5% du CO_2 émis sur le territoire.

ENGAGÉ DANS DES ACTIONS COHÉRENTES

Plusieurs actions font suite, et de façon cohérente, à d'autres démarches déjà entreprises par le passé :
- **l'Audit énergétique global** du patrimoine de l'agglomération en 2005 et le **Bilan Carbone**, orientation inscrite dans l'Agenda 21 du Grand Lyon ;
- la mise en place d'un pool de véhicules professionnels sur plusieurs sites importants permettant de réduire le nombre de véhicules particuliers ;
- un plan de déplacement d'entreprise qui a déjà permis un report modal de 18%, de la voiture vers les transports en commun ;
- une centrale solaire photovoltaïque de 300 m^2 sur le toit de l'Hôtel de la communauté et deux autres prochainement.

IMPLIQUÉ DURABLEMENT

Pour la Communauté urbaine l'objectif de -20% d'ici 2020 représente un double enjeu :
- en terme d'impacts directs de l'institution : optimisation des consommations énergétiques pour les principaux équipements et pour le patrimoine de l'agglomération ; optimisation des émissions de GES liées aux déplacements professionnels des agents ; intégration des énergies renouvelables dans le patrimoine du Grand Lyon.
- en terme d'impacts indirects : généralisation de l'intégration des critères énergétiques dans les marchés publics ; optimisation des émissions de GES liées aux déplacements domicile-travail des agents.

La lutte contre le changement climatique fait l'objet d'une prise de conscience collective et s'articule à l'échelle mondiale, européenne, nationale et locale.
L'heure n'est plus aux actions isolées.
C'est la somme des actions qui donnera sens et réalité aux objectifs du Plan Climat du Grand-Lyon.
Le Diagnostic Climat est la première étape du Plan Climat. Il pose les bases d'une

“Le Plan Climat contribue à la définition d’un modèle de ville durable”

démarche collective pour offrir à tous des conditions de vie agréables.
De cette préoccupation environnementale découlent des enjeux majeurs pour l’agglomération en terme de justice sociale, de développement économique et d’attractivité du territoire.
Le Plan Climat contribue à la définition d’un modèle de ville durable.

QUELQUES
DÉFINITIONS ...

IMPACT CARBONE

C'est l'évaluation de l'ensemble des émissions de carbone directes et indirectes provenant d'une activité (économique ou non), d'un territoire ou d'un individu.

ÉNERGIE RENOUVELABLE

Une énergie renouvelable est une énergie renouvelée ou régénérée naturellement à l'échelle d'une vie humaine. Les énergies renouvelables sont issues de phénomènes naturels, réguliers ou constants.
Exemple : thermique, photovoltaïque, hydraulique, biomasse (bois).

BÂTIMENT BASSE CONSOMMATION

BBC, est un label qui exige un plafond de consommation maximale pour les constructions résidentielles neuves fixé à 50 kWh/ m²/an..

UNE CONSTRUCTION PASSIVE
OU HABITAT PASSIF

Notion pour qualifier un bâtiment dont la consommation énergétique au m² est très basse, inférieure à 15 kWh/m²/an, voire entièrement compensée par les apports solaires ou produites par les apports internes (matériel électrique et occupation).

UN BÂTIMENT À ÉNERGIE POSITIVE

Bâtiment qui, sur une période donnée, produit plus d'énergie (électricité, chaleur) qu'il n'en consomme pour son fonctionnement.

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le PLU est le principal document d'urbanisme de planification de l'urbanisme communal ou éventuellement intercommunal. Il remplace le plan d'occupation des sols (POS) depuis 2000.

PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS (PDU)

Le PDU est une démarche de planification sur 10 ans, qui impose une coordination entre tous les acteurs concernés, pour élaborer un projet global en matière d'aménagement du territoire et des déplacements.

LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Principal dispositif en matière de politique du logement au niveau local, il est le document essentiel d'observation, de définition et de programmation des investissements et des actions en matière de politique du logement à l'échelle d'un territoire. Les objectifs du PLH prennent en compte les options d'aménagement du SCOT et en particulier l'équilibre des logements sociaux sur une commune.

Consultez le Diagnostic du Plan Climat dans son intégralité :
www.grandlyon.com

POUR ALLER PLUS LOIN

www.ale-lyon.org

www.leclimatentrenosmains.org

POUR EN SAVOIR PLUS

GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat)
www.ipcc.ch

Loi POPE (Programmation des orientations de la politique énergétique)
www.legifrance.gouv.fr

Plan climat national et grenelle de l'environnement
www.developpementdurable.gouv.fr

LES PROCHAINES ÉTAPES

2ème semestre 2010 :
mise en discussion des différents scenarii pour une agglomération sobre en énergie

Fin 2010 :
vote des premiers plans d'action compatibles « 3 fois 20% »

Conception graphique et réalisation :
Bruno Ghiringhelli / Christine Dufaut

Rédaction :
Vérène Saint André

Photos :
Grand Lyon / Jacques Léone
123RF / Roger Asbury - Stocklib / Jan Will - Fotolia /DX

Imprimé sur papier recyclé - Novembre 2009

papier recyclé papier reyclable

LE PLAN CLIMAT DU GRAND LYON EN 3 POINTS :

1 Impliquer les services de la Communauté urbaine dans un objectif d'exemplarité

2 Introduire des objectifs climatiques dans les politiques urbaines

3 Fédérer les acteurs du territoire autour d'objectifs communs

PLAN CLIMAT GRAND LYON

Contact :
planclimat@grandlyon.org

www.grandlyon.com

ALE Agence Locale de l'Energie de l'Agglomération Lyonnaise

aimons l'avenir

GRANDLYON communauté urbaine